



26 et 27 mai 2018 avec le soutien de la ville de l'Isle Adam

RESERVE aux véhicules de "Collection"

Bulletin d'inscription

EQUIPAGE

Le terme "Equipage" comprend le véhicule, le pilote et le co-pilote

A/ Formule du Week-End comprenant l'arrivée Samedi 26 avec le cocktail sur la péniche, le dîner, le parc fermé et ses animations. Le rallye du dimanche avec petit déjeuner, rallye et déjeuner d'arrivée, remise des prix.

Forfait d'inscription : 300,00 €

Par participant supplémentaire dans la voiture100 € X

.....	€
.....	€

B/ Formule du dimanche seulement (arrivée à 8:00) comprenant

le petit déjeuner, le rallye, le déjeuner de fin de rallye et remise des prix

Forfait d'inscription : 175,00 €

Par participant supplémentaire dans la voiture50 € X

.....	€
.....	€

C/ Caritatif au profit de l'association SOURCE VIVE

Don conseillé par équipage : 50,00 €

(depuis 1989 au profit des enfants atteints de cancer et leucémie)

.....	€
-------	---

Total des frais d'inscription

.....	€
-------	---

Chèque à établir au nom de : **Rallyemoi**

Chèque et bulletin à retourner à :

Monsieur GONTIER 20 rue de Jouy 95660 CHAMPAGNE sur OISE

Nom et prénom du pilote :

Adresse du pilote :

N° de téléphone portable :

Adresse e-mail du pilote :

Nom et prénom du co-pilote :

N° de téléphone portable du co-pilote :

VEHICULE

Marque et modèle du véhicule présenté :

Année de construction :

(photo JPG ou PDF à envoyer par mail à sas7sur7@nordnet.fr avec rappel du nom du pilote)

Commentaires, historique ou autres particularités du véhicule :

RENSEIGNEMENTS : 06 79 23 48 17 ou 06 80 75 32 20

Règlement du Rallye des CONTI

ARTICLE 1 ORGANISATION

Rallye des Conti organisé par Messieurs Jean-Paul CHEMIN et Michel GONTIER est programmé les samedi et dimanche 26 et 27 mai 2018 Ce rallye touristique dénommé « Rallye des Conti » est limité au maximum à 40 automobiles et leurs équipages composés d'un (une) pilote et un (une) co-pilote navigateur (trice). Avec, éventuellement 1 ou 2 passagers supplémentaires.

ARTICLE 2 VEHICULES ADMIS

Sont admissibles à cette participation, les modèles de toutes marques de type "collection" (âgés de plus de 30 ans) L'état des véhicules doit être conforme à la définition du véhicule de collection, et normalement assurés. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'admission d'un véhicule. (Le chèque d'inscription est alors retourné intégralement)

ARTICLE 3 ENGAGEMENT DES EQUIPAGES

Les droits d'engagement sont mentionnés dans le bulletin d'inscription initial. Ce tarif intègre les prestations suivantes:

- * L'accès au parking fermé et à ses vérifications techniques (homologation) accès aux animations et zones commerciales.
- * Remise du road book, de la plaque de rallye, et participation au rallye touristique.
- * Le cocktail sur la péniche (Accueil du Maire de l'Isle Adam) et dîner du samedi soir.
- * Le petit déjeuner du dimanche matin, le déjeuner du dimanche midi (SANS VINS NI ALCOOLS)

ARTICLE 4 ADMINISTRATION / VERIFICATIONS

Les équipages devront se rendre (samedi 26 mai) sur le parking fermé (tente d'accueil des participants) entre le matin 10:00 et l'après-midi 17:00 afin de présenter les documents de bord liés au véhicule participant (certificats d'immatriculation et assurance, contrôle technique à jour) L'équipage devra présenter le permis de conduire du pilote et la carte grise du véhicule. Une vérification par un commissaire portera sur la sécurité, la légalité et la conformité au code de la route. Vérifiez bien avant le contrôle, le bon fonctionnement des feux de stop, éclairages et clignotants. Chaque véhicule participant veillera à être équipé à bord du matériel suivant :
2 gilets de sécurité, 1 triangle de pré Signalisation.

ARTICLE 5 ASSURANCE

L'équipage participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs si leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée du rallye.

ARTICLE 6 CODE de la ROUTE

Le véhicule doit impérativement répondre aux exigences du code de la route en vigueur en France. Le parcours du rallye prévoit d'emprunter des voies ouvertes à la circulation. Bien évidemment, tout participant a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et autres signalisations Il veillera à être particulièrement vigilant dans la traversée des villages, villes et autres agglomérations. L'exclusion d'un participant pourra être prononcée suite au constat d'une conduite dangereuse, d'un comportement inamical envers les membres bénévoles et le staff de l'organisation. Il est également important de souligner que le rallye des Conti est une promenade sans aucun classement lié directement ou indirectement à la vitesse ou au chronométrage.

ARTICLE 7 Aide au pilotage et navigation

Tous les matériels (géolocalisation, retro-trip et cadenseurs) sont autorisés. Le road book est établi en tenant compte que certains participants ne maîtrisent pas sa lecture, il n'est donc pas très difficile à exploiter. Il est de forme "Fléché-Métré" complété avec des dessins stylisés et photos des lieux.

ARTICLE 8 Attribution des numéros de course

Seul l'organisation attribue les numéros d'ordre. Les auto-collants sont à poser sur les 2 portières de voitures. L'organisateur suivra le principe d'attribution suivant : A/ Ancienneté du véhicule (n° 01 au plus ancien) B/ Ordre d'inscription

ARTICLE 9 Remboursement du droit d'inscription

L'organisation finance par avance tous les frais de réservation et d'animation pour ce rallye.

Un remboursement en cas de renonciation d'un équipage, ne pourra être envisagé que si un remplacement par un autre équipage est soumis à l'organisateur ou, si celui-ci parvient à remplacer l'absence par sa liste d'attente. En tout état de cause, un remboursement sans remplacement de l'équipage pourra être envisagé (au cas par cas) sans que cette décision soit contractuelle.

40% jusqu'à fin mars 2018

30% jusqu'à fin avril 2018

Ceci, seulement si le droit d'inscription était déjà réglé intégralement.

ARTICLE 10 ACCEPTATION

Par son engagement chaque participant déclare accepter le présent règlement et s'y conformer.

Une signature du règlement est demandée lors du contrôle d'accès en parc fermé, avant

distribution des matériels et cadeaux de bienvenue. Cette signature apposée par le pilote ou le co-pilote est censée représenter l'équipage.

Visa du responsable d'équipage
(à retourner signé SVP)